

## Adhésion de 3 nouveaux territoires, proches du futur aéroport

Les dix-neuf collectivités composant le Syndicat Mixte Aéroportuaire se sont réunies aujourd'hui. Elles ont délibéré en faveur de l'**adhésion au Syndicat mixte de trois nouveaux membres** représentant des territoires proches du futur aéroport : les **Communautés de communes du castelbriantais, du Secteur de Derval et du Pays-de-Redon**. **A ce propos, le Président Jacques Auxiette se félicite de « l'intérêt que suscite les travaux du Syndicat mixte qui se voit conforté dans son action par ces nouvelles adhésions ».**

Compte tenu des procédures administratives nécessaires, l'adhésion effective de ces trois groupements de collectivités ne pourra définitivement intervenir qu'à l'automne. D'une manière générale, les territoires situés dans le rayon d'attractivité de la future plateforme ont le souhait d'être associés le plus en amont possible aux réflexions et décisions liées aux impacts induits par son arrivée : développement économique, dessertes terrestres, nouvelles mobilités...

**Dans le prolongement du Comité syndical du 9 janvier**, celui d'aujourd'hui a délibéré pour l'**attribution d'un marché d'études visant à constituer un projet de schéma directeur d'accessibilité à l'aéroport du Grand Ouest par transports collectifs**. L'étude doit durer 7 mois à compter de la mi-juin pour des résultats finaux attendus en fin d'année afin de s'inscrire dans le calendrier d'ouverture de l'aéroport. **Le Comité de pilotage mis en place est présidé par Gilles Bontemps, Secrétaire du Syndicat mixte, et le Comité syndical sera régulièrement informé de son avancement.**

Par ailleurs, **Philippe Grosvalet, Premier Vice-président du Syndicat mixte, a présenté la démarche d'accompagnement des territoires** qui permettra de programmer et de coordonner des actions destinées à anticiper, maîtriser, orienter, profiter des effets de la réalisation de l'aéroport, pour assurer les conditions d'un développement dynamique, harmonieux, soucieux du cadre de vie et de l'environnement naturel et humain.

Enfin, **Eric Delobel, Directeur Projet d'AGO, est venu présenter devant le Comité un point d'étape sur la maîtrise foncière** : 85% des surfaces ont déjà été acquises à l'amiable. Quant à celle relevant d'une acquisition par voie judiciaire, le 1<sup>er</sup> jugement a eu lieu le 30 mai : le TGI a décidé de revaloriser l'estimation faite par France Domaine à l'époque (pour éviter toute spéculation), en passant de 1 600 à 2 700 € l'hectare. Concernant les 40 exploitations agricoles, 29 (615 ha) ont été acquises à l'amiable sur la base du protocole Chambre d'Agriculture/Etat de 2008 et 11 (292 ha) le seront par voie judiciaire. Dans un contexte plus large que l'aéroport, Eric Delobel a précisé l'enjeu actuel que représente l'aménagement foncier (regroupement et rationalisation des terres, prise en compte de mesures compensatoires) dans un périmètre de 6 400 ha autour de la DUP aéroportuaire (1 640 ha), sur un secteur qui n'a fait l'objet d'aucun remembrement depuis des décennies. La procédure d'une ampleur conséquente est menée par le Département de Loire-Atlantique et sera achevée en 2015.

**Concernant les enquêtes publiques à venir** (loi sur l'eau et aménagement du barreau routier), celles-ci seront lancées du 21 juin au 23 juillet. **Enfin, pour ce qui est de la suite du calendrier** : en 2013, seront engagés le déplacement des espèces protégées, le pré diagnostic archéologique et le dépôt du permis de construire. Les travaux devraient démarrer à l'été 2014 pour une livraison de l'équipement en 2017.

### **Qui sommes-nous ?**

**Le Syndicat Mixte Aéroportuaire est une structure de coopération inter-collectivités à l'échelle du Grand Ouest. Il est présidé par Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.**

**Le Syndicat Mixte Aéroportuaire est constitué pour accompagner la réalisation de l'aéroport (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de son délégataire AGO). Il exerce deux compétences :**

↳ **Une spécifique**, qui fait suite à la décision de certaines collectivités (**Régions Bretagne et Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique, Nantes-Métropole, CARENE et CAP Atlantique**) de **cofinancer la construction de l'aéroport du Grand Ouest et de sa desserte routière.**

Elle ne concerne que les six co-financeurs. Le SMA porte à ce titre une part de financement de l'opération aux côtés de l'Etat et du concessionnaire. Il assure un suivi de la concession, notamment pour ce qui concerne l'application des clauses de retours à meilleure fortune et de participation aux bénéfices qu'il percevra ;

↳ **Une générale**, qui concerne l'ensemble des 22 adhérents (**les 6 co-financeurs** ainsi que **les départements d'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan, et les groupements de collectivités suivants : Rennes-Métropole, Angers-Loire-Métropole, Communautés de communes Erdre et Gesvres, Cœur d'Estuaire, Loire-et-Sillon, du Pays de Blain, de la Région de Nozay, du Pays d'Ancenis, du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois, du Castelbriantais\*, du Secteur de Derval\* et du Pays-de-Redon\***) pour **réaliser des études sur les dessertes en transport collectif de la zone aéroportuaire et l'aménagement spatial de la nouvelle plateforme et de son environnement proche**, en complément des études menées dans le cadre des schémas à valeur prescriptive.

**\* : adhésion effective à l'automne 2012**